

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 28 MARS 2019 – 20 heures**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Souillac, sur convocation des élus et affichage en date du 21 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Salives à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SANFOURCHE, Maire, pour délibérer sur les affaires exposées ci-après.

**Présents** : Messieurs SANFOURCHE – VERGNE – ARPAILLANGE – LAUVIE – LASFARGUES – BONNEVAL – DESHAYES – COURNET – DARNIS. Mesdames AUBRUN – KOWALIK – VILLALONGUE – JALLAIS – FABRE RENAUT – CAZALS – BAYLE – DELMAS.

**Absents mais représentés** : M. MAGNE (pouvoir à M. VERGNE) – M. ESHAIBI (pouvoir à Mme JALLAIS) – Mme BRUNO (pouvoir à M. LASFARGUES) – Mme COUTENS (pouvoir à Mme KOWALIK) – M. MACHEMY (pouvoir à Mme DELMAS).

**Absents mais excusés** : Mme MILLORY – M. VINCENT – M. CAMPOT

**Absente** : Mme PEARCE

Membres en exercice : 26            Membres présents : 17

Absents représentés : 5            Membres absents : 4

**Secrétaires** : Mesdames KOWALIK et DELMAS sont élues secrétaires à l'unanimité.

**INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL**

**A la suite de la démission de Madame FOURNIER Gaëlle et de l'acceptation du suivant de la liste d'être nommé conseiller municipal, Monsieur le Maire fait part de l'installation au sein de l'assemblée de Monsieur Mickael VINCENT.**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019**

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du précédent conseil municipal sauf si au préalable des observations sont à formuler sur cette rédaction.

**Le procès-verbal de la séance du 28 février dernier n'appelant pas observation, il est approuvé à l'unanimité.**

**N° 29 - AMELIORATION DU TRACE DU CHEMIN DE GRANDE RANDONNEE GR6**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des missions déléguées par le Conseil Départemental à l'Agence de Développement Touristique « Lot Tourisme » en matière de gestion des chemins de Grande Randonnée, et en collaboration avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, « Lot Tourisme », par courrier du 18 février 2019 signé de son Directeur, propose à la commune une modification du tracé du GR6 sur son territoire.

Actuellement, Souillac a la particularité d'avoir deux itinéraires : l'un passe par le centre-ville, l'autre passe par les bords de la Dordogne.

La réhabilitation de la chapelle de Présignac portée par l'association du site de Beurepos et la réouverture du chemin communal dans le même secteur amènent les acteurs du tourisme et de la randonnée à privilégier un tracé unique du GR6 qui passerait par la rue de la Pomme, l'abbatiale Sainte-Marie, l'avenue Martin Malvy, le boulevard Beausoleil pour rejoindre la chapelle de Présignac via le chemin des Amoureux, la rue de la Fontaine, la rue du Pondaillan et le chemin du Biard et rallier le GR6 actuel aux Marjaudes . Le nouveau tracé sera balisé suivant la norme nationale.

Monsieur le Maire indique que le tracé proposé par « Lot Tourisme » présente l'inconvénient majeur de méconnaître une grande partie des berges de la Dordogne : de la plaine des jeux jusqu'à l'intersection de la rue de la Pomme avec les allées François de Souillac. Alors même que le projet d'aménagement de ces dernières est un des volets importants du Projet Urbain Global en cours d'élaboration sur la commune.

En conséquence, Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée un projet alternatif à celui de « Lot Tourisme » et annexé à la présente délibération.

Ce projet alternatif consiste à maintenir les deux options suivantes pour les randonneurs :

- découverte du centre ancien : tracé historique supérieur, en tenant compte de la proposition de « Lot Tourisme » ;

- passage par les berges : tracé inférieur, avec une modification du parcours actuel pour intégrer les berges de la Dordogne à partir de la plaine des jeux et supprimé le passage qui rejoint le gymnase et les parkings.  
Cette alternative présente également l'intérêt de supprimer la liaison non sécurisée sur la route de Sarlat entre le chemin des Marjaudes et l'avenue de Verdun.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- rejet le projet de modification du tracé du chemin de grande randonnée GR6 tel qu'il est présenté par « Lot Tourisme » ;
- valide le projet alternatif de tracé du GR6 proposé par Monsieur le Maire ;
- autorise Monsieur le Maire à engager toutes actions utiles à cette affaire.

**N° 30 - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION PROJET INSERTION EMPLOI (APIE)**

Monsieur le Maire rappelle que par sa délibération n°68/2016 du 30 juin 2016, l'assemblée délibérante avait élu de nouveaux représentants du conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de l'APIE suite à la démission de Mme Hayat.

La liste élue à l'unanimité était la suivante : Mme Aubrun, Mme Jallais, Mme Millory, Mme Fabre Renaut et Mme Allard.

Monsieur le Maire indique la nécessité de procéder à une nouvelle élection suite au décès de Mme Allard le vingt-cinq octobre dernier.

La liste suivante est candidate :

**AUBRUN Jeannine – Jallais Marie-Claude – Millory Simone – Fabre-Renaut Florence – Vergne Christian**

**Les résultats du vote sont les suivants :**

**La liste ci-dessus a été élue à l'unanimité**

**N° 31 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SON SUPPLEANT AU SEIN DU COLLEGE PARTENAIRES DE LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF LOT-ECO-SERVICE**

Monsieur le Maire rappelle que par sa délibération n°113/2017 du 9 novembre 2017, l'assemblée délibérante avait élu Mme Allard et M Vergne en tant que représentants de la commune, respectivement titulaire et suppléant, au sein du collège partenaires de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Lot-Eco-Service.

Monsieur le Maire indique la nécessité de procéder à une nouvelle élection suite au décès de Mme Allard le vingt-cinq octobre dernier.

Sont candidats :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>M. Vergne Christian</b>	<b>Mme Coutens Martine</b>

**Les résultats du vote sont les suivants :**

**Les candidats ci-dessus ont été élus à l'unanimité.**

**N° 32 - DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRES DE CAUVALDOR POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CUISINE CENTRALE**

Monsieur le Maire rappelle que par sa délibération n°84/2018 du 25 octobre 2018, l'assemblée délibérante a validé le projet de création d'une nouvelle cuisine centrale « parc des combes » sur le lot n°6 du lotissement « Bramefond 1 ». Par cette délibération le conseil municipal a également autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre correspondante afin de respecter le planning accepté par les services vétérinaires.

La consultation de maîtrise d'œuvre relative au projet est en cours, et il convient d'ores et déjà de solliciter CAUVALDOR afin d'obtenir un fonds de concours communautaire pour un montant de 50 000,00€ pour le financement des travaux de construction de cette nouvelle cuisine centrale.

Monsieur le Maire précise que ce fonds de concours est indispensable pour permettre à la commune d'accéder à différentes aides régionales et départementales.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite auprès de CAUVALDOR un fonds de concours d'un montant de 50 000 € pour le financement des travaux de construction d'une nouvelle cuisine centrale.**

**N° 33 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 concernant :

- la commune ;
- le service d'assainissement ;
- le service de l'eau ;
- le lotissement le Hameau de l'Arbre Rond.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant les comptes de gestion 2018 concernant la commune, les services assainissement et eau, la cuisine centrale, le lotissement de l'Arbre Rond ;

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**-déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par Monsieur le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;**

**-adopte les comptes de gestion 2018 concernant la commune, les services assainissement et eau, et le lotissement de Hameau de l'Arbre Rond.**

**N° 34 - TAUX D'IMPOSITION 2019**

Après avis de la commission des finances, Monsieur le Maire propose les taux d'imposition pour 2019, sans changement par rapport à 2018.

Rappel des taux 2018 :

- |                          |          |
|--------------------------|----------|
| - Taxe d'Habitation      | 10,93 %  |
| - Taxe Foncière Bâti     | 24,32 %  |
| - Taxe Foncière non Bâti | 171,78 % |

Proposition taux 2019 :

- |                          |          |
|--------------------------|----------|
| - Taxe d'Habitation      | 10,93 %  |
| - Taxe Foncière Bâti     | 24,32 %  |
| - Taxe Foncière non Bâti | 171,78 % |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide les taux d'imposition au titre de l'année 2019 suivants :**

- |                                 |                 |
|---------------------------------|-----------------|
| - <b>Taxe d'Habitation</b>      | <b>10,93 %</b>  |
| - <b>Taxe Foncière Bâti</b>     | <b>24,32 %</b>  |
| - <b>Taxe Foncière non Bâti</b> | <b>171,78 %</b> |

### N° 35 - COMPTE ADMINISTRATIF CUISINE CENTRALE 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame AUBRUN Jeannine, première adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 de la cuisine centrale, dressé par Monsieur Jean-Michel SANFOURCHE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Titres de recettes émis	13 689,93	776 082,81	789 772,74
	Restes à réaliser			
DÉPENSES	Mandats émis	27 087,79	776 498,42	803 586,21
	Dépenses engag.non mandat.			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution			
	Déficit	-13 397,86	-415,61	
	<i>Restes à réaliser</i>			
	<i>Excédent</i>			
	<i>Déficit</i>			
RÉSULTAT REPORTÉ	Excédent	13 806,60	37 641,24	
RÉSULTAT CUMULÉ	Résultat cumulé			
	Excédent	408,74	37 225,63	

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Cette décision est prise à l'unanimité par 21 voix, le Maire n'ayant pas participé au vote.**

### N° 36 - AFFECTATION DU RESULTAT 2018 – EXERCICE BUDGETAIRE CUISINE CENTRALE

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 12 mars 2019,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2018 de la cuisine centrale,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant les résultats du compte administratif,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :**

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2018		37 225,63 €
<b>investissement recettes</b>		
1068	couverture besoin autofinancement	néant
001	excédent reporté investissement	408,74 €
<b>fonctionnement recettes</b>		
002	excédent consolidé reporté fonctionnement	37 225,63 €

**N° 37 - SUBVENTIONS 2019**

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite dorénavant qu'une délibération soit prise pour le vote des subventions inscrites au compte 6574 dans le cadre du budget 2019. Monsieur le Maire propose ci-dessous la liste des attributions établie lors de la commission des finances du 14 mars 2019.

<b>LIBELLES</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>BUDGET 2019</b>
POLT	400,00 €	400,00 €
Tous ensemble pour les gares	200,00 €	200,00 €
ARTICOMM	3 000,00 €	3 000,00 €
Amicale Employés (Noël)	4 900,00 €	5 670,00 €
Amicale des sapeurs pompiers	200,00 €	200,00 €
APIE	5 500,00 €	4 000,00 €
Croix rouge	600,00 €	600,00 €
Donneurs de sang	300,00 €	400,00 €
Femmes Egalité Parité 46		100,00 €
Jardins familiaux	250,00 €	200,00 €
Le Pied à l'Etrier (aide aux devoirs)	500,00 €	500,00 €
Restos du cœur du Lot	1 000,00 €	1 200,00 €
Secours catholique	500,00 €	500,00 €
Secours populaire	1 000,00 €	1 000,00 €
Sœur garde malade	250,00 €	250,00 €
Amis des sentiers souillagais		100,00 €
Athlé 46	2 700,00 €	3 000,00 €
E.S.C.G. Football	8 100,00 €	8 100,00 €
Espadon Souillac natation	720,00 €	720,00 €
Evolution gym		100,00 €
Judo club Souillac	360,00 €	360,00 €
Jump Souillac	900,00 €	1 400,00 €
Les Sendarels (randonneurs)		100,00 €
Marche nordique		100,00 €
Société de pêche (AAPPMA)	270,00 €	300,00 €
Souillac Cyclisme	630,00 €	700,00 €
Spéléo club	360,00 €	400,00 €
Sporting club collège Puy d'Allon	100,00 €	150,00 €
Sporting club lycée Vicat	100,00 €	150,00 €
Sporting club Lycée Hôtelier	100,00 €	150,00 €
Tennis club souillagais	810,00 €	810,00 €
Twirling bâton	450,00 €	600,00 €
USS Handball	720,00 €	800,00 €
USS Rugby	8 100,00 €	8 100,00 €
Les Ecoliers Souillagais	300,00 €	500,00 €
Coop. École maternelle (noël)	1 800,00 €	1 800,00 €
Coop. École maternelle (voyage)	1 800,00 €	1 800,00 €
Coop. École primaire (USEP)	6 550,00 €	6 550,00 €
Foyer socio éducatif Collège	450,00 €	500,00 €
Maison des lycéens Lycée hôtelier	270,00 €	300,00 €
Maison des lycéens Lycée Vicat	270,00 €	300,00 €

Souillac en Maths	180,00 €	200,00 €
Lycée hôtelier (voyage)	360,00 €	500,00 €
Lycée Louis Vicat (voyage)	360,00 €	500,00 €
Collège du Puy d'Alon (voyage)	360,00 €	500,00 €
Prévention routière	270,00 €	300,00 €
Amitiés loisirs		100,00 €
Banda les Cabécous	8 000,00 €	500,00 €
Les Cabécouacs		7 500,00 €
club de bridge	300,00 €	300,00 €
Club informatique	100,00 €	100,00 €
Festival de Jazz	17 000,00 €	17 000,00 €
Festival Ecaussystème	500,00 €	500,00 €
Les Fils à la Folie	100,00 €	200,00 €
Union philatélique du Quercy	1 200,00 €	100,00 €
Souillac Accueil		100,00 €
Souillac Images		100,00 €
Vivre à Souillac		100,00 €
Amis d'Alain Chastagnol pour la sauvegarde de l'abbatiale (heures d'orgue)	500,00 €	500,00 €
Au fil du temps - la Forge		100,00 €
Lire voir écouter	2 000,00 €	2 000,00 €
Sauvegarde du site de Beurepos (fontaines/chap Présignac)		500,00 €
Souillac en scène (théâtre)	3 200,00 €	3 200,00 €
Anciens combattants du front M. Turbé	250,00 €	250,00 €
Asso Souillagaise Anciens combattants	80,00 €	80,00 €
Anciens combattants résistance	80,00 €	80,00 €
A.P.A. Protection des animaux	500,00 €	500,00 €
30 millions d'amis	150,00 €	150,00 €
FNACA	80,00 €	80,00 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS</b>	<b>90 740,00 €</b>	<b>92 150,00 €</b>
<b>Aides aux ravalements de façades</b>	<b>9 260,00 €</b>	<b>7 850,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>100 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les propositions de subventions listées ci-dessus. Les conseillers ci-après n'ont pas participé au vote pour les associations suivantes :

- Souillac en Jazz : Mme Jallais et Mme Kowalik
- Amis d'Alain Chastagnol pour la sauvegarde de l'abbatiale : Mme Aubrun, Mme Kowalik, M. Cournet
- USS Rugby : M. Vergne et M. Cournet
- Amis des sentiers souillagais : Mme Jallais

**N° 38 - PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES POUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019 ET VOTE DES BUDGETS COMMUNE, ASSAINISSEMENT, EAU, LOTISSEMENT, CUISINE CENTRALE**

**1 – ELEMENTS DE CONTEXTE**

**Population :**

L'INSEE a calculé et communiqué la nouvelle population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 3 751 habitants, c'est une très légère baisse par rapport à 2018 (-11 habitants). Depuis 2014, la commune aurait perdu 461 habitants.

### **Transferts de compétence à l'intercommunalité :**

Nouvelle prise de compétence par Cauvaldor (Communauté de Communes Causses Vallée de la Dordogne) : création d'un CIAS au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **Dotations de l'Etat :**

Une légère baisse de la dotation globale de fonctionnement est attendue.

Les calculs des dotations s'effectuent à partir de notre chiffre de population qui baisse chaque année.

## **2 – PRIORITES DU BUDGET**

Les investissements proposés sur l'exercice budgétaire 2019 correspondent à des projets considérés prioritaires comme :

- la continuité de l'accessibilité à l'école élémentaire, qui a pris du retard en raison des interventions des entreprises durant seulement les vacances scolaires.
- du matériel et des véhicules pour renouvellement notamment de véhicules très anciens.
- l'accessibilité et la restructuration des vestiaires du stade (travaux en cours).
- Une première tranche de travaux du pôle multi-activités permettant d'accueillir des associations.
- Le lancement de l'étude d'aménagement du parking Chanteranne.
- Une nouvelle tranche de travaux sur les réseaux eau et assainissement comprenant l'enfouissement des réseaux correspondants.
- La mise en place des périmètres de protection sur les captages d'eau potable.
- La création d'une nouvelle cuisine centrale en raison de la vétusté de l'actuelle cuisine déclarée par les services vétérinaires.

Pour programmer ces investissements et les financer, l'inscription d'un emprunt a été portée permettant d'obtenir l'équilibre budgétaire.

La commission des finances propose de ne réaliser l'emprunt sur l'exercice budgétaire 2019 que selon les phases de réalisation des opérations d'investissements en privilégiant au préalable l'utilisation de la ligne de trésorerie.

## **3 - NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE (CAF) ET NIVEAU DE L'EPARGNE NETTE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Recettes réelles de fonctionnement	4 221 856,12 €
- dépenses de fonctionnement hors dette	3 423 915,29 €
<b>= Epargne de Gestion</b>	<b>797 940,83 €</b>
- intérêts de la dette	135 681,23 €
<b>= Epargne brute (autofinancement)</b>	<b>662 259,60 €</b>
- Remboursement capital dette	488 041,32 €
<b>= Epargne nette</b>	<b>+ 174 218,28 €</b>

## **4 - NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE**

Il s'agit de l'encours de la dette en fin d'exercice sur les recettes réelles de fonctionnement (4 221 856 €).

Il ne doit pas être supérieur à 1,8.

Encours de la dette : 4 692 544 € / recettes réelles de fonctionnement : 4 221 856 € = **1,11**.

## **5 - CAPACITE DE DESENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE**

C'est l'encours de la dette (ou capital restant dû) sur l'autofinancement (ou résultat de l'exercice). Ce résultat donne le nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser sa dette.

Jusqu'à 8 années, c'est correct. De 8 à 12 années, c'est à surveiller. Au-delà de 12 années, des mesures sont à prendre.

Soit, capital restant dû : 4 692 544 € / résultat de l'exercice : 443 504 € = **10,58**.

Ce ratio a diminué par rapport à l'exercice 2017 (14,14).

## **6 - NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION**

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal permet de déterminer les marges sur la fiscalité et savoir notamment si la commune a encore des possibilités pour augmenter ses taxes. .

Ce taux ne soit pas être supérieur à 1.

C'est le produit de nos trois taxes communales (TH, TF, TFNB) sur le produit des trois taxes nationales, soit **0,79**. Ce taux se maintient depuis plusieurs années.

## **7 - LA RIGIDITE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Il s'agit des frais de personnel additionnés des intérêts des emprunts sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Ce taux ne doit pas être supérieur à 1,8.

Frais de personnel 1 991 223 € + intérêts des emprunts 135 681 € / dépenses réelles de fonctionnement 3 554 532 € = **0,59**.

## **8- EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL**

Au 31 décembre 2018, la collectivité comptait 57 salariés.

- Au titre du budget principal de la commune : 51 titulaires et 2 non titulaires dont 46 temps plein et 6 temps non complet.
- Au titre du budget de l'assainissement : 2 titulaires à temps complet.
- Au titre du budget de l'eau : 2 titulaires à temps complet.

En 2018, les charges de personnel se sont élevées à :

- Pour la commune à 1 991 223 €
- Pour le service assainissement à 86 428 €
- Pour le service de l'eau à 88 346 €

## **9 – RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

Suite au débat d'orientation budgétaire (DOB) du 28 février dernier, le budget qui est proposé, intègre les résultats de l'exercice 2018 et les programmes prioritaires engagés sur 2018 et proposés sur l'année 2019.

Vu l'avis de la commission des finances en dates des 12 mars 2019 et 14 mars 2019,

Monsieur le Maire propose ci-après une présentation du budget principal et des budgets annexes pour les deux sections par nature et par chapitre :

**BUDGET PRINCIPAL COMMUNE 2019**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2019</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Art.</b>	<b>Libellés</b>	<b>montant</b>	<b>art.</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montant</b>
11	Charges caractère général	1 286 700,00	013	Atténuation de charges	50 200,00
12	Charges de personnel	2 067 300,00	70	Produits des services	287 600,00
014	Atténuation de produits	15 000,00	73	Impôts et taxes	3 031 566,00
65	Charges gestion courante	239 000,00	74	Dotations participations	515 014,00
66	Charges financières	143 054,00	75	Autres produits gestion	272 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 500,00	76	Produits financiers	
22	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	23 414,00
023	Virement à l'investissement	<b>286 740,00</b>			
<b>042</b>	<b>Dotations amortissements</b>	<b>260 000,00</b>	<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre transfert</b>	<b>122 500,00</b>
	<b>Total dépenses</b>	<b>4 302 294,00</b>		<b>Total recettes</b>	<b>4 302 294,00</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - ANNEE 2019</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
001	Déficit reporté	171 203,52	021	Virement du fonctionnement	<b>286 740,00</b>
16	Emprunts et dettes	477 628,00	001	Excédent investissement	
204	subventions d'équipemt versées	19 898,00	102	Dotations fonds div.	450 000,00
2051	Site internet		1068	excédent fonctionnement	443 504,98
21 et 23	Immobilisations	2 111 969,87	13	subventions investissement	625 685,50
165	remb caution	1 500,00	1342	Amendes de police	
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre transfert</b>	<b>122 500,00</b>	16	emprunts et dettes	658 268,91
<b>41</b>	<b>opérations</b>		165	Caution reçue	500,00
<b>20</b>	<b>dépenses imprévues</b>		<b>040</b>	<b>Dotations amortissements</b>	<b>260 000,00</b>
	<b>Total dépenses</b>	<b>2 904 699,39</b>	<b>024</b>	<b>produits de cessions</b>	<b>180 000,00</b>
				<b>Total recettes</b>	<b>2 904 699,39</b>

## OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2019

Opérations		REALISE 2018	BUDGET 2019
126	Achat matériels	100 160,77	290 774,87
172	Réserves foncières	174 032,10	238 822,24
210	Ecole élémentaire	74 701,71	163 198,70
253	Ecole maternelle	10 114,85	8 540,00
281	Stades, plaine des jeux	34 913,30	546 046,16
308	Abbaye	89 879,40	6 324,00
318	Cimetière	13 090,00	9 500,00
322	Cinéma		10 208,00
346	Salle des Dames	7 398,96	2 100,00
354	Pôle multiactivités	2 580,00	200 000,00
355	Eclairage public	51 307,81	164 006,84
367	Immeuble St Martin		1 100,00
371	Travaux de voirie		20 000,00
375	Gendarmerie		2 300,00
378	Abbatiale Ste Marie	237,07	43 900,00
381	Eco énergies bâtiments et chaufferies	8 823,60	42 659,20
383	Parking Chanteranne+parc Delmas+Géromov		60 000,00
384	E verts - Serre hangar aire de lavage		10 000,00
392	Musée des automates		12 000,00
393	Mairie		12 000,00
405	Berges de la Dordogne	11 988,00	5 000,00
408	Vidéo protection		185 000,00
413	Agréments de la cité		2 000,00
414	Ecole de musique	1 980,00	61 489,84
416	Voie douce + plan de circulation		15 000,00
<b>TOTAUX</b>		<b>581 207,57</b>	<b>2 111 969,85</b>

**9-1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT** 2019 s'équilibre à **4 302 294 €** contre 4 126 398 € en 2018.

***a) les dépenses de fonctionnement***

Les charges à caractère général sont légèrement inférieures aux dépenses réalisées en 2018.

Les charges de personnel tiennent compte des avancements de carrière et du transfert des salaires du responsable des services techniques du budget assainissement au budget communal, avec une répartition d'une participation sur les budgets assainissement et eau de l'ordre de 25 % sur chaque budget.

Les charges de gestion courante ne prennent plus en compte la participation aux charges de l'aéroport Brive-Souillac ainsi que la participation au CCAS dont la compétence est passée à CAUVALDOR. Le poste subventions communales s'élève à 100 000 € équivalent au montant 2018.

Les charges financières tiennent compte de l'utilisation de la ligne de trésorerie plafonnée à 700 000 €.

Le virement à la section d'investissement (286 740 € différence entre recettes et dépenses prévisionnelles au 023) est supérieur à celui de 2018 (73 751,47 €).

***b) les recettes de fonctionnement***

L'autofinancement 2018 (compte 1068) s'élève à **443 504,98 €**. Ce résultat est supérieur de 136 427,88 € par rapport à 2017.

La DGF 2018 devrait être légèrement inférieure compte tenu que son calcul tient également compte des derniers chiffres de notre population communiqués par l'INSEE qui cette année est encore en baisse.

Population municipale : 3 342

Population comptée à part : 409

Population totale : 3 751 - 11 habitants  
Rappel population totale 2018 : 3 762

Concernant les contributions directes, les bases d'imposition prévisionnelles fixées et communiquées par l'Etat ont été légèrement augmentées.

Les taux d'imposition de la commune (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie, taxe foncière non bâtie) resteront inchangés par rapport à 2018.

**9-2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2019** s'équilibre à **2 904 699,39 €** contre **2 894 485,39** en 2018.

**Les restes à réaliser 2018** s'élèvent en dépenses à hauteur de **755 905,87 €** et en recettes à hauteur de **430 760,50 €**. Ce dernier chiffre correspond à des soldes de subventions restant à recevoir.

Le déficit reporté d'investissement s'élève à **171 203,52 €** et le remboursement du capital des emprunts est de **470 500,00 €**.

Le montant des restes à réaliser en dépenses s'explique par les travaux en cours d'achèvement dont les marchés ont été signés en 2018 (notamment les travaux d'accessibilité de l'école primaire, les travaux de réaménagement des vestiaires du stade, de l'école de musique...).

- a) **Dépenses prévisionnelles nouvelles** : les conformités électriques sur divers bâtiments communaux (pour répondre aux mises aux normes et à la commission de sécurité incendie pour éviter des fermetures), le solde des travaux d'accessibilité de l'école élémentaire, les travaux de restructuration des vestiaires du stade, l'achat de bâtiments dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, l'étude pour l'aménagement du parking de Chanteranne, du parc Delmas avec l'installation d'un Géromov, l'étude de la voie douce et d'un plan de circulation en lien avec le projet du pôle « luxe », la vidéo-protection...
- b) **Recettes prévisionnelles nouvelles** : DETR et subventions de l'Etat sur les monuments historiques, et opérations diverses, un FCTVA estimé à 430 000 €, du fait du remboursement de la TVA sur les travaux d'aménagement des vestiaires du stade, des travaux d'accessibilité de l'école élémentaire et, des cessions à hauteur de 180 000 € sont prévues concernant divers bâtiments communaux.

L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par un emprunt prévisionnel à hauteur de **658 268,91 €** qui se réalisera selon les engagements des opérations et l'obtention d'autres subventions.

*M. Arpaillage signale que le transfert du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) allège une charge budgétaire de 30 000 € mais génère des attributions de compensation avec Cauvaldor à hauteur de 19 500 €.*

**BUDGET ASSAINISSEMENT 2019**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2019</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Art.</b>	<b>Libellés</b>	<b>montant</b>	<b>art.</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montant</b>
11	Charges caractère général	135 900,00	013	Atténuation de charges	
12	Charges de personnel	95 000,00	70	Produits des services	385 000,00
65	Charges gestion courante	2 000,00	73	Impôts et taxes	
66	Charges financières	25 850,00	74	Dotations participations	17 300,00
67	Charges exceptionnelles	10 200,00	75	Autres produits gestion	17 500,00
014	atténuation de produits	45 500,00	76	Produits financiers	
22	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	600
023	Virement à l'investissement	<b>7 800,00</b>	42	<b>Opérations d'ordre transfert</b>	<b>70 850,00</b>
42	<b>Dotations amortissements</b>	<b>169 000,00</b>	002	<b>excédent reporté</b>	
	<b>Total dépenses</b>	<b>491 250,00</b>		<b>Total recettes</b>	<b>491 250,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - ANNEE 2019</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
1	Déficit reporté		021	Virement du fonctionnement	<b>7 800,00</b>
16	Emprunts et dettes	83 000,00	001	Excédent investissement	208 402,42
20	Immobilisations incorporelles	543 819,25	10222	Dotations fonds div.	25 000,00
23	Immobilisations		1068	excédent fonctionnement	74 100,98
20	dépenses imprévues		13	subventions investissement	12 524,19
040	<b>Opérations d'ordre transfert</b>	<b>70 850,00</b>	16	emprunts et dettes	200 841,66
041	<b>opérations</b>		040	<b>Dotations amortissements</b>	<b>169 000,00</b>
			41	<b>opérations patrimoniales</b>	
	<b>Total dépenses</b>	<b>697 669,25</b>		<b>Total recettes</b>	<b>697 669,25</b>

**La section d'exploitation** s'équilibre à **491 250 €** contre **507 727,00 €** l'an passé.

En dépenses, l'ensemble des charges sont en légère baisse par rapport aux dépenses réalisées en 2018.

Dans les charges de personnel, à noter que le responsable des services techniques va intégrer le budget communal. Il y aura donc un impact dès l'année prochaine sur le chapitre 012. De plus, il a été décidé de répercuter dès cette année les heures du responsable administratif dévolues à l'eau et l'assainissement à hauteur de 6000 € pour chacun de ces budgets.

Le virement à la section d'investissement en diminution, s'élève à **7 800 €** contre **33 370 €** en 2018.

En recettes, augmentation de la redevance de la part communale passant de 1,459 € à **1,488 le m3**, ainsi que l'abonnement annuel qui passe de 26 € à **26,52 €**.

**La section d'investissement** qui s'équilibre à **697 669,25 €** contre **533 417,65 €** en 2018.

En dépenses, pas de déficit reporté et **83 000 €** de remboursement de dettes.

Le montant prévisionnel global des travaux de **543 819,25 €** avec des restes à réaliser de travaux d'extension de réseau d'assainissement et de modernisation de la station d'épuration à hauteur de **11 819,25 €**. De l'achat d'équipement est prévu à hauteur de **40 000 €** pour un véhicule, une imprimante et des tampons. Les travaux d'extension ou réfection des réseaux sont prévus pour **455 000 €** et **37 000 €** sont affectés à la modernisation de la station d'épuration.

Pour les recettes, un **excédent reporté** en 2019 assez conséquent d'un montant de **208 402,42 €** et un montant en baisse au FCTVA dû aux remboursements de la TVA des travaux d'assainissement en 2018.

Un emprunt pourrait être contracté à hauteur de **200 841,66 €** selon l'avancée des travaux d'investissement.

**BUDGET EAU 2019**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2019</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Art.</b>	<b>Libellés</b>	<b>montant</b>	<b>art.</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montant</b>
11	Charges caract.général.	62 900,00	013	Atténuation de charges	
12	Charges de personnel	103 700,00	70	Produits des services	297 000,00
65	Charges gestion courante	1 000,00	73	Impôts et taxes	
66	Charges financières	10 626,99	74	Dotations participations	
67	Charges exceptionnelles	6 500,00	75	Autres produits gestion	3 500,00
014	atténuation de produits	71 100,00	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	600,00
023	Virement à l'investissement	<b>56 542,16</b>	<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre transfert</b>	<b>8 100,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre transfert</b>	<b>45 500,00</b>	<b>002</b>	<b>excédent reporté</b>	<b>48 669,15</b>
	<b>Total dépenses</b>	<b>357 869,15</b>		<b>Total recettes</b>	<b>357 869,15</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - ANNEE 2019</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
001	Déficit reporté		021	Virement du fonctionnement	<b>56 542,16</b>
16	Emprunts et dettes	60 500,00	001	Excédent invest.reporté	314 452,89
20	Immobilisations incorporelles	373 188,18	10	Dotations fonds div.	
23	Immobilisations		1068	excédent fonct.capitalisé	
20	dépenses imprévues		13	subventions investissement	
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre transfert</b>	<b>8 100,00</b>	16	emprunts et dettes	25 293,13
<b>041</b>	<b>opérations patrimoniales</b>		<b>040</b>	<b>opérations d'ordre de transfert</b>	<b>45 500,00</b>
			<b>041</b>	<b>opérations patrimoniales</b>	
	<b>Total dépenses</b>	<b>441 788,18</b>		<b>Total recettes</b>	<b>441 788,18</b>

**La section d'exploitation** s'équilibre à **357 869,15 €** contre **312 000 €** l'an passé.

En dépenses, l'ensemble des charges est en hausse par rapport aux dépenses réalisées en 2018 avec cette année un virement à la section d'investissement plus important que l'année dernière soit **56 542,16 €**.

Comme précisé plus haut, les heures de travail sur le service de l'eau du responsable administratif sont inscrites à hauteur de 6 000 €. Il en sera de même l'année prochaine pour le responsable des services techniques.

En recettes, cette année une augmentation de l'abonnement ainsi que de la redevance de la part communale passant de 0,726 € le m3 d'eau à **0,741 € HT** et l'abonnement annuel qui passe 35,22 € à **35,92 € HT**.

**La section d'investissement** qui s'équilibre à **441 788,18 €** contre **645 747,44 €** l'an passé. Des travaux de réfection et d'extension de réseaux sont prévus.

En dépenses, pas de déficit reporté mais **314 452,89 €** d'excédent en recettes.

Des immobilisations, avec des restes à réaliser, à hauteur de **373 188,18 €** avec :

Opération 330 : AEP installations techniques matériels à hauteur de **1 300,00 €**

Opération 490 : protection des captages à hauteur de **68 354,50 €**

Opération 500 : extension réseaux à hauteur de **205 391 €**

Opération 501 : fontaine Bezet à hauteur de **98 142 €**

En recettes, sont inscrits un emprunt prévisionnel de **25 293,13 €** et un excédent reporté conséquent de **314 452,89 €**.

## BUDGET CUISINE CENTRALE 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2019					
DEPENSES			RECETTES		
Art.	Libellés	montant	art.	Libellés	Montant
11	Charges caract.général.	458 700,00	013	Atténuation de charges	
12	Charges de personnel	322 465,63	70	Produits des services	759 000,00
65	Charges gestion courante		73	Impôts et taxes	
66	Charges financières	15 000,00	74	Dotations participations	11 460,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	75	Autres produits gestion	100
014	atténuation de produits		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à l'investissement	0	<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre transfert</b>	
<b>042</b>	<b>Dotations amortissements</b>	<b>11 420,00</b>	<b>002</b>	<b>excédent reporté</b>	<b>37 225,63</b>
<b>Total dépenses</b>		<b>807 785,63</b>	<b>Total recettes</b>		<b>807 785,63</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT - ANNEE 2019					
DEPENSES			RECETTES		
001	Déficit reporté		021	Virement du fonctionnement	0
16	Emprunts et dettes	40 000,00	001	Excédent invest.reporté	408,74
20	Immobilisations incorporelles	1 850 650,00	10	Dotations fonds div.	
23	Immobilisations		1068	excédent fonct.capitalisé	
20	dépenses imprévues		13	subventions investissement	641 048,00
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre transfert</b>		16	emprunts et dettes	1 237 773,26
<b>041</b>	<b>opérations patrimoniales</b>		<b>040</b>	<b>Dotations amortissements</b>	<b>11 420,00</b>
			<b>041</b>	<b>opérations patrimoniales</b>	
<b>Total dépenses</b>		<b>1 890 650,00</b>	<b>Total recettes</b>		<b>1 890 650,00</b>

Il s'agit là du premier budget de la cuisine centrale géré par la commune. Le CCAS ayant basculé à CAUVALDOR, la compétence cuisine centrale a été transférée à la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**En section de fonctionnement**, ce budget s'équilibre à hauteur de **807 785,63 €** sans virement à la section d'investissement.

Pour **les dépenses**, le poste plus important est celui de l'alimentation (**342 000 €**) et pour **les recettes** celui de la vente des repas (**759 000 €**).

**En section d'investissement** s'équilibre à **1 890 650 €**. La dépense principale sera affectée à la construction de la nouvelle cuisine centrale avec l'achat de terrain pour un prévisionnel de **1 832 000 €**. Pour l'opération d'achat de matériel tel qu'un autocuiseur, un copieur scanner sont prévus **16 650 €** et **2 000 €**.

Le remboursement de la dette, de **40 000 €** pour le capital et **15 000 €** pour les intérêts, a été calculé sur la base d'un emprunt simulé.

**En recettes**, des subventions à hauteur de **641 048 €** sont attendues et d'autres sont sollicitées dont un fond de concours auprès de Cauvaldor à hauteur de **50 000 €**. Un emprunt sera nécessaire pour couvrir l'opération de la construction des nouveaux bâtiments à hauteur de **1 237 773,26 €**.

A noter un excédent reporté de **408,74 €**.

**BUDGET LOTISSEMENT LE HAMEAU DE L'ARBRE ROND 2018**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - ANNEE 2019</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>Art.</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montant</b>	<b>art.</b>	<b>Libellés</b>	<b>Montant</b>
002	Déficit reporté				
11	Charges à caractère général		13	Atténuation de charges	
12	Charges de personnel		70	Produits des services	390 091,85
65	Charges gestion courante		73	Impôts et taxes	
66	Charges financières		74	Dotations participations	
67	Charges exceptionnelles		75	Autres produits gestion	
68	Dotations provisions		76	Produits financiers	
22	Dépenses imprévues		77	Produits exceptionnels	
023	Virement à l'investissement	390 091,85	042	<b>71355 - Variations de stocks</b>	<b>390 091,85</b>
042	<b>71355 - Variation de stocks</b>	<b>390 091,85</b>	043	<b>Transfert de charges financières</b>	
608	Intégration frais annexes		002	Excédent reporté	
	<b>Total dépenses</b>	<b>780 183,70</b>		<b>Total recettes</b>	<b>780 183,70</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - ANNEE 2019</b>					
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
001	Déficit reporté	390 091,85	021	Virement du fonctionnement	390 091,85
16	Emprunts et dettes		001	Excédent investissement .reporté	
20	Immobilisations incorporelles		10	Dotations fonds div.	
23	Immobilisations		1068	excédent fonctionnement.capitalisé	
040	<b>3555 - terrains aménagés</b>	<b>390 091,85</b>	13	subventions investissement	
041	<b>opérations</b>		16	emprunts et dettes	
20	dépenses imprévues		040	<b>3555 - terrains aménagés</b>	<b>390 091,85</b>
	<b>Total dépenses</b>	<b>780 183,70</b>	041	<b>opérations patrimoniales</b>	
				<b>Total recettes</b>	<b>780 183,70</b>

Ce projet de budget s'élève en fonctionnement et en investissement à hauteur de 780 183,70 €.

Ces écritures correspondent à des écritures de stock. Une vente a été réalisée en 2018 (lot n°6) ce qui a dégrevé le montant du stock pour ce budget.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité avec 20 OUI et deux abstentions (Mme Delmas et la procuration de M. Machemy) :**

- approuve par chapitre et par opération le budget principal 2019 de la Commune ;
- approuve par chapitre et par opération le budget 2019 pour le service de l'assainissement ;
- approuve par chapitre et par opération le budget 2019 pour le service de l'eau ;
- approuve par chapitre et par opération le budget 2019 pour la cuisine centrale ;
- approuve par chapitre et par opération le budget 2019 pour le lotissement du « Hameau de l'Arbre Rond ».

## N° 39 - REVISION TARIFS CUISINE CENTRALE 2019

Après avis de la commission des finances en date du 14 mars 2019, Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de la Cuisine centrale :

<b>REPAS CANTINE ECOLES</b>	
Cantines maternelle & école élémentaire de Souillac	4,52 €
Cantines hors Souillac	4,52 €
<b>C.I.A.S. LOGEMENT-FOYER « La Résidence »</b>	
<b>Résidents Logement-foyer</b>	
Petit-déjeuner	1,47 €
Déjeuner	5,16 €
Déjeuner Dimanches et jours fériés	7,08 €
Dîner	3,54 €
Dîner en chambre	1,60 €
Goûter occasionnel organisé par l'établissement pour l'ensemble des résidents	62,00 €
Repas du Personnel Logement-foyer	3,94 €
<b>C.I.A.S. E.H.P.A.D. « Maison de Baillot »</b>	
<b>Résidents E.H.P.A.D.</b>	
Déjeuner	5,16 €
Déjeuner Dimanches et jours fériés	7,08 €
Petit-déjeuner + dîner	5,16 €
Goûter occasionnel organisé par l'établissement pour l'ensemble des résidents	62,00 €
Repas du Personnel E.H.P.A.D.	3,94 €
<b>PORTAGE A DOMICILE CANTON DE SOUILLAC</b>	
Midi	7,94 €
Soir	3,72 €
Déplacement hors Souillac	1,16 €
Supplément pain	0,25 €
<b>C.I.A.S. S.S.I.A.D. de Baillot</b>	
Repas du personnel	3,94 €
<b>LOT AIDE A DOMICILE - A.D.M.R. MARTEL</b>	
Déjeuner	5,23 €
Dîner	3,67 €
Supplément pain	0,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les tarifs de la Cuisine centrale ci-dessus qui seront effectifs à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019.

## **N° 40 - ACQUISITION FONCIERE COMBES DES VIASSES POUR LA CREATION D'UNITES DE VIE AVEC LOT HABITAT**

Monsieur le Maire rappelle que par sa délibération n°1/2019 du 31 janvier 2019, l'assemblée délibérante a accepté les termes d'un partenariat global avec l'Office Public de l'Habitat (OPH) du Lot, LOT HABITAT pour la création de 8 à 9 unités de vie afin de reloger dignement les personnes sédentarisées issues de la communauté des gens du voyage.

Dans ce cadre, il convient de procéder à l'acquisition du bien appartenant aux Consorts VERMES, d'une superficie totale de 24960m<sup>2</sup> et constitué comme suit :

- ✓ Section E n°377, d'une superficie de 6 930m<sup>2</sup> en zone 2 AUC
- ✓ Section E n°378, d'une superficie de 5 355m<sup>2</sup> en zone 3 AUC
- ✓ Section E n°379, d'une superficie de 3 575m<sup>2</sup> en zone 2 AUC
- ✓ Section E n°381, d'une superficie de 1 400m<sup>2</sup> en zone 2 AUC
- ✓ Section E n°392, d'une superficie de 4 745m<sup>2</sup> en zone 3 AUC
- ✓ Section E n°393, d'une superficie de 625m<sup>2</sup> en zone 3 AUC
- ✓ Section E n°394, d'une superficie de 625m<sup>2</sup> en zone 3 AUC
- ✓ Section E n°395, d'une superficie de 1 705m<sup>2</sup> en zone 3 AUC

Monsieur le Maire propose un prix d'acquisition de 60 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Considérant la délibération N°1/2019 du 31 janvier 2019 en faveur d'un partenariat global avec l'Office Public de l'Habitat (OPH) du Lot, LOT HABITAT pour la création de 8 à 9 unités de vie afin de reloger dignement les personnes sédentarisées issues de la communauté des gens du voyage ;

Considérant que l'action conjointe menée entre LOT HABITAT et la commune de Souillac constitue une opération publique pour la revitalisation et le développement communal ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité avec 21 OUI et une abstention (M. Deshayes) :**

**-accepte le principe de l'acquisition du bien cadastré Section E n°377, n°378, n°379, n°381, n°392, n°393, n°394, et E n°395, d'une superficie totale de 24 960 m<sup>2</sup>, appartenant aux Consorts VERMES, pour un montant de 60 000 € ;**

**-dit que les frais notariés seront à la charge de la commune ;**

**-autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à venir.**

## **N° 41 - ACQUISITION IMMOBILIERE QUARTIER DE BLAZY**

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la politique de revitalisation du centre-bourg et l'établissement du Projet Urbain Global (PUG) pour la commune, il convient de procéder à l'acquisition du bien appartenant à Monsieur François BOURDARIE, constitué comme suit :

-entrepôt, sis à Blazy, cadastré AK n°313 pour une surface parcellaire égale à 1629m<sup>2</sup>.

-accès, sis à Blazy, cadastré section AK n°432, pour une surface parcellaire égale à 49m<sup>2</sup>, et section AK n°433 pour surface parcellaire égale à 446m<sup>2</sup> ;

Monsieur le maire propose un prix d'acquisition de 60 000€ correspondant à l'avis des domaines.

Considérant le classement au PLU en zone UB, secteur à restructurer, des biens considérés ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'acquérir des biens qui correspondent aux besoins identifiés dans le cadre des actions menées et à venir pour la revitalisation du centre-bourg et du PUG communal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1 ;

Monsieur le Maire propose de procéder à l'acquisition de ce bien pour une surface parcellaire totale de 1794 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur François BOURDARIE.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**-accepte le principe de l'acquisition du bien cadastré Section AK n°313, n°432, n°433, d'une superficie totale de 1794 m<sup>2</sup>, appartenant Monsieur François BOURDARIE pour un montant de 60 000 € ;**

**-dit que les frais notariés seront à la charge de la commune ;**

**-autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à venir.**

## **N° 42 - ACHAT DE MATERIEL**

Monsieur le Maire précise qu'il vient de passer commande de petits matériels dont le montant unitaire est inférieur à 500 € HT à savoir (en TTC) :

- Matériel système irrigation ..... 1 721,97 €

Considérant que ce matériel ne sera pas changé à brève échéance, en effet sa durée d'utilisation sera supérieure à un an, Monsieur le Maire propose donc de mandater ces factures en investissement chapitre 21 opération 126 (achat de matériel) ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus.**

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Exposition Louvre sur Lot au lycée polyvalent Louis Vicat à Souillac**

*Monsieur le Maire fait part de l'exposition Louvre sur Lot qui sera dans les murs du Lycée Vicat du 28 mars 2019 au 19 avril 2019*

*Pour visiter l'exposition, trois créneaux sont proposés au tout public le mercredi après-midi de 13 heures à 18 heures et le vendredi de 13 heures à 17 heures.*

### **MAG 2019**

*Le Mag 2019 est en cours d'impression et sera à distribuer dans les prochains jours.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.**

## **Séance du Conseil Municipal du 28 mars 2019**

N° 29 : amélioration du tracé du chemin de grande randonnée GR6

N° 30 : élection des membres du conseil municipal au conseil d'administration de l'Association Projet Insertion Emploi APIE

N° 31 : Désignation d'un représentant du conseil municipal et de son suppléant au sein du collège partenaires de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Lot-Eco-Services

N° 32 : demande d'un fonds de concours auprès de Cauvaldor pour les travaux de construction de la nouvelle Cuisine centrale

N° 33 : approbation des comptes de gestion 2018

N° 34 : taux d'imposition

N° 35 : compte administratif cuisine centrale 2018

N° 36 : affectation du résultat 2018 – cuisine centrale

N° 37 : subvention 2019

N° 38 : présentation des informations financières essentielles pour l'exercice budgétaires 2019 et vote des budgets commune, assainissement, eau et lotissement, cuisine centrale

N° 39 : révision de tarifs cuisine centrale 2019

N° 40 : acquisition foncière combe des viasses pour la création d'unités de vie avec Lot Habitat

N° 41 : acquisition immobilières Quartier de Blazy

N° 42 : achat de matériel

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

NOMS - PRENOMS	SIGNATURES DES PRESENTS	POUVOIRS
SANFOURCHE Jean-Michel		
AUBRUN Jeanine		
VERGNE Christian		
KOWALIK Fabienne		
ARPAILLANGE Jean		
VILLALONGUE-COUDERT Carine		
LAUVIE Benoît		
JALLAIS Marie-Claude		
MAGNE Jean-Pierre		
PEARCE Heidi		
LASFARGUES Pierre		
FABRE-RENAUT Florence		
ESHAIBI Laaroussi		
CAZALS Nadine		
BONNEVAL Serge		
BRUNO Martine		
MILLORY Simone		
DESHAYES Claude		
BAYLE Chantal		
COURNET Jean-Paul		
COUTENS Martine		
VINCENT Mickael		
CAMPOT Erick		
MACHEMY Pierre		
DELMAS Christine		
DARNIS Claude		